

STAPS Activités sportives Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs

RNCP3380 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	K1802, M1403
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université Claude Bernard - Lyon 1

<http://www.univ-lyon1.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce professionnel maîtrise les étapes successives de la conception, de la mise en œuvre, du développement et de l'évaluation de projets ou d'événements dans le domaine du sport et du loisir sportif.

- Il conçoit le programme d'action et sa planification,
- Il participe au pilotage de projet,
- Il coordonne une équipe d'intervenants et de salariés,
- Il suit et contrôle l'exécution budgétaire du programme d'action,
- Il formalise l'organigramme de la structure,
- Il communique avec les partenaires.

Il exerce ses activités dans les domaines de la gestion financière et budgétaire, des activités juridiques et commerciales, des ressources humaines. Il sait adapter les services offerts en fonction des besoins des publics, apprécier et évaluer les différentes demandes et négocier avec les partenaires dans une perspective de développement économique et commercial.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Il veille au respect des procédures et des échéances dans le cadre de l'exécution budgétaire
- Il gère les aspects financiers de l'organisation sportive dans le respect des règles comptables.
- Il assure les opérations administratives de l'activité concernée (organisation du secrétariat, construction de l'organigramme fonctionnel, suivi de la gestion des contrats (travail et partenariat)
- Il connaît la réglementation applicable à l'activité.
- Il apprécie les différentes demandes des partenaires, et structure l'offre de produit
- Il met en place et suit une offre d'organisation sportive – il participe à l'acte de vente
- Il assure la communication en direction des partenaires
- Il mobilise et coordonne les ressources humaines nécessaires à l'activité de la structure – il développe et planifie des projets tout en s'adaptant à la spécificité de la demande.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce professionnel est principalement opérationnel dans les organisations sportives et de loisir des secteurs suivants

- les associations
- les collectivités territoriales et collectivités publiques
- les clubs professionnels
- les prestataires d'évènements
- les structures privées ou société d'économie mixte consacrées au loisir sportif
- le secteur de la remise en forme

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Agent de développement sportif
- Coordonnateur de projet
- Conseiller
- Gestionnaire
- Chargé de mission
- Chef de projet
- Assistant de direction
- Agent commercial

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 718 €
Familles professionnelles (FAP)	L4X82 — Techniciens et agents de maîtrise chargés d'études socio-économiques · tension 4/5 (Élevée) L5X93 — Chargés d'études socio-économiques · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	2 271
Jugés difficiles à recruter	36 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	L4X82 — Techniciens et agents de maîtrise chargés d'études socio-économiques L5X93 — Chargés d'études socio-économiques

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE

PROFESSIONNALISATION

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

http://offre-de-formations.univ-lyon1.fr/front_index.php

Université Lyon 1

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/3380/>